



St CLAIR DE LA TOUR

MAIRIE
2 Place de la Mairie
38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
Tél : 04 74 97 14 53
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

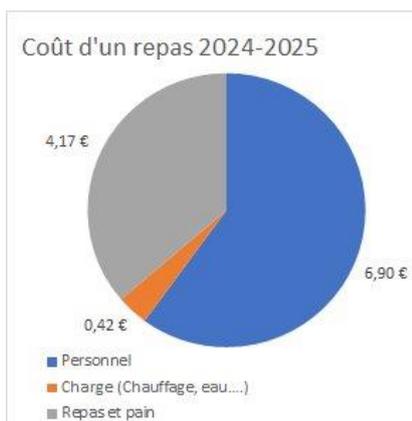
Chers parents,

La période des inscriptions périscolaire arrive. Voici les informations importantes pour la rentrée 2024/2025 :

Tarifs /et évolution :

Le prix de revient d'un repas, pour la commune, a augmenté de 1.30€ cette année en passant à 11,49€.

La municipalité veut garantir l'accès à la restauration scolaire pour tous les enfants, ce qui a nécessité l'embauche de personnel supplémentaire en maternelle. Par ailleurs, nous faisons face à des hausses des coûts des fluides et des consommables, comme tous les foyers peuvent le constater sur leurs dépenses du quotidien. Ces facteurs ont un impact significatif sur le coût d'un repas.



Décomposition du coût du repas

Aujourd'hui, la municipalité prend complètement à sa charge cette hausse mais demandera dès la rentrée de septembre 2024, une participation complémentaire des familles.

La municipalité a donc créé une 5ème tranche de quotient familial pour mieux équilibrer les catégories existantes. Elle a également voté une légère augmentation des tarifs. Ces mesures visent à améliorer l'équité et la juste participation financière des familles.

Tarifs actuels		Tarifs à compter de septembre 2024	
QF entre 0 et 600	4.10 €	QF entre 0 et 700	4.20 €
QF entre 601 et 900	4.20 €	QF entre 701 et 1000	4.30 €
QF entre 901 et 1200	4.35 €	QF entre 1001 et 1300	4.45 €
QF supérieur à 1201	4.50 €	QF entre 1301 et 1700	4.60 €
		QF supérieur à 1701	4.70 €
Familles hors commune	5.50 €	Familles hors commune	5.70 €
Plein tarif	6.76 €	Plein tarif	11.49 €
Panier repas	2.60 €	Panier repas	2.70 €

Concernant les tarifs de garderie par demi-heure, la municipalité a créé une 5ème tranche pour plus de cohérence avec le tarif de cantine. Un tarif spécial a également été instauré pour les familles n'habitant pas la commune qui, de fait, ne payent pas leurs impôts locaux à St Clair.

Tarifs actuel par 1/2h		Tarifs à compter de septembre 2024 par 1/2h	
QF entre 0 et 600	0.60 €	QF entre 0 et 700	0.60 €
QF entre 601 et 900	0.65 €	QF entre 701 et 1000	0.65 €
QF entre 901 et 1200	0.70 €	QF entre 1001 et 1300	0.70 €
QF supérieur à 1201	0.75 €	QF entre 1301 et 1700	0.75 €
		QF supérieur à 1701	0.80 €
		Familles hors commune	1.00 €

Procédure d'inscription :

Pour pouvoir bénéficier des services périscolaires (cantine et/ou à la garderie), même occasionnellement, l'inscription préalable via le formulaire en ligne est OBLIGATOIRE et DOIT ÊTRE RÉALISÉE CHAQUE ANNÉE. Le formulaire doit être rempli **avant le 21 juillet 2024** :

<https://framaforms.org/dossier-dinscription-cantine-garderie-2024-2025-1716897055>

Ce formulaire vous permet de :

- saisir vos renseignements,
- transmettre les documents obligatoires,
- télécharger le règlement intérieur du périscolaire et les documents pour la mise en place du prélèvement automatique.

Après l'enregistrement de vos données par le service Cantine-Garderie de la Mairie, un CODE ABONNÉ FAMILLE vous sera envoyé par mail. Ce code sera actif pour toute la scolarité de votre/vos enfant(s).

Pour l'année scolaire 2023/2024, les pré-réservations seront opérationnelles à partir du **5 aout 2024**.

Veillez agréer, chers parents, l'expression de mes sincères salutations.

Maude SCHWARZ,

Adjointe Scolarité, Jeunesse et Citoyenneté